Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 6 octobre 2026 à 19h02 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Sylvie Salois, mairesse suppléante.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Germain Côté
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette

Est / sont absents:

Élisabeth Hamel

Est également présente, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agira comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h02.

2026-10-239 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE
4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **4.1** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
- **4.2** - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2026

5 - FINANCES
- **5.1** - Adoption des comptes du mois de septembre 2026
- **5.2** - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

6 - LÉGISLATION
- **6.1** - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2026 « RÈGLEMENT SUR LES FOSSÉS, LES PONCEAUX, LES ACCÈS ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC »
- **6.2** - Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 397-2026 « Règlement sur les fossés, les ponceaux, les accès et l'occupation du domaine public »
- **6.3** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 400-2026-Règlement relatif à la gestion contractuelle

Directrice générale

Mairesse

6.4 - Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 400-2026-Règlement de la gestion contractuelle

6.5 - ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

6.6 - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 2025-10-241 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PONCEAU P-082 - CÔTÉ SUD

7 - OCTROI DE CONTRATS

7.1 - RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES ET AUTOMOBILES 2026-2027

7.2 - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 2026-06-174 ET AUTORISATION D'UN NOUVEAU BAIL OPÉRATIONNEL POUR UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

7.3 - REMPLACEMENT DE L'ÉCHANGEUR D'AIR

7.4 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - CONTRÔLE DES RONGEURS ET DES INSECTES

8 - ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL ET DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE

9 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE VERDISSEMENT D'HYDRO-QUÉBEC

10 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2027

11 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) - VOLET DES IMPACTS LOCAUX

12 - VARIA

12.1 - PROCLAMATION - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES- Du 4 au 10 octobre 2026

12.2 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CUISINE COLLECTIVE

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-10-240 **4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Germain Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-241 **4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2026**

Directrice générale

Mairesse

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2026 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - FINANCES

2026-10-242

5.1 - Adoption des comptes du mois de septembre 2026

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Germain Côté et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-243

5.2 - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière trésorière doit déposer, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, les états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces états permettent de comparer les revenus et dépenses de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent ainsi qu'avec les prévisions budgétaires de l'exercice en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE PRENDRE ACTE du dépôt, par la directrice générale et greffière trésorière, des états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6 - LÉGISLATION

2026-10-244

6.1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2026 « RÈGLEMENT SUR LES FOSSÉS, LES PONCEAUX, LES ACCÈS ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Marc Bédard à l'effet qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 397-2026 intitulé « Règlement sur les fossés, les ponceaux, les accès et l'occupation du domaine public ».

Un projet de règlement est déposé.

2026-10-245

6.2 - Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 397-2026 « Règlement sur les fossés, les ponceaux, les accès et l'occupation du domaine public »

Directrice générale

Mairesse

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par le conseiller Marc Bédard lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 397-2026 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 397-2026 intitulé « Règlement sur les fossés, les ponceaux, les accès et l'occupation du domaine public ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-246

6.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 400-2026-Règlement relatif à la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Diane Blanchette à l'effet qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement numéro 400-2026 relatif à la gestion contractuelle, lequel abrogera et remplacera le Règlement numéro 381-2025 actuellement en vigueur.

Le projet de règlement numéro 400-2026 est déposé.

2026-10-247

6.4 - Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 400-2026-Règlement de la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) est entrée en vigueur le 1er avril 2026;

ATTENDU QUE les modifications apportées au cadre législatif nécessitent une mise à jour importante du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 381-2025 et de le remplacer par un nouveau règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Diane Blanchette et que le projet de règlement numéro 400-2026 a été déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 400-2026 concernant la gestion contractuelle, lequel abrogera et remplacera le règlement numéro 381-2025.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-248

6.5 - ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du

Directrice générale

Mairesse

montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que ces sommes ne peuvent être utilisées à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ceux-ci ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe afin d'ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Germain Côté, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford modifie les règlements identifiés à l'annexe en remplaçant les montants de la dépense et de l'emprunt par les nouveaux montants qui y sont indiqués;

QUE la Municipalité informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées par la présente résolution;

QUE la Municipalité demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires identifiés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que son annexe soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-249

6.6 - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 2025-10-241 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PONCEAU P-082 - CÔTÉ SUD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no 2025-10-241 concernant des travaux d'amélioration du ponceau P-082, côté sud;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus n'ont pu être réalisés à l'automne 2025 en raison de l'arrivée des conditions hivernales;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2026, une nouvelle évaluation de la situation a permis de constater que les travaux requis sont de plus grande envergure que ceux initialement prévus;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de revoir la portée du projet et de procéder à la préparation de nouveaux plans et devis avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de soumissions devra être effectuée en fonction des travaux révisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Germain Côté, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution no 2025-10-241 concernant les travaux d'amélioration du ponceau P-082, côté sud;

D'AUTORISER la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour la préparation des plans et devis et, par la suite, à procéder à une nouvelle demande de soumissions pour la réalisation des travaux requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7 - OCTROI DE CONTRATS

2026-10-250

7.1 - RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES ET AUTOMOBILES 2026-2027

Directrice générale

Mairesse

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la Municipalité doivent être renouvelées pour la période 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement des assurances municipales et automobiles s'élève à un montant de 34 490,87 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également ajouter à sa couverture d'assurance le camion de déneigement nouvellement loué par bail opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le coût additionnel pour assurer le camion de déneigement est de 858,00 $ pour l'année 2027 plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Germain Côté, et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement des assurances municipales et automobiles pour la période 2026-2027, au montant de 34 490,87 $;

D'AUTORISER l'ajout du camion de déneigement à la couverture d'assurance automobile de la Municipalité, au coût additionnel de 858,00 $ pour l'année 2027 plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière trésorière à signer tout document nécessaire au renouvellement et à la mise en vigueur des couvertures d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-251

7.2 - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 2026-06-174 ET AUTORISATION D'UN NOUVEAU BAIL OPÉRATIONNEL POUR UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no 2026-06-174 concernant la location d'un camion de déneigement par bail opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le coût mensuel du bail opérationnel a été révisé depuis l'adoption de cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE le coût mensuel initialement prévu de 11 144,00 $ doit être remplacé par un coût mensuel de 11 210,01 $, pour une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'abroger la résolution no 2026-06-174 et d'autoriser la conclusion du bail selon les nouvelles modalités financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et résolu :

D'ABROGER la résolution no 2026-06-174;

D'AUTORISER la location d'un camion de déneigement muni de tous les équipements nécessaires, par l'entremise d'un bail opérationnel d'une durée de 24 mois, au coût mensuel de 11 210,01 $, auprès de Mitsubishi HC Capital Canada (MHCCL);

D'AUTORISER la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-252

7.3 - REMPLACEMENT DE L'ÉCHANGEUR D'AIR

CONSIDÉRANT QUE l'échangeur d'air actuel présente plusieurs défectuosités et qu'il n'est pas recommandé de procéder à sa réparation;

Directrice générale

Mairesse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition pour son remplacement au montant de 2 483 $, plus la main-d'œuvre au taux de 118 $/heure et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Germain Côté, appuyé par Diane Blanchette, et résolu :

D'AUTORISER le remplacement de l'échangeur d'air, incluant un contrôle mural tactile, au coût de 2 483 $, plus la main-d'œuvre et les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les démarches nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-253

7.4 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - CONTRÔLE DES RONGEURS ET DES INSECTES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le contrôle des rongeurs vient à échéance le 10 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre de renouveler les services aux mêmes tarifs que l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Germain Côté et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER le contrat pour le contrôle des rongeurs au coût annuel de 895 $, incluant les suivis saisonniers réguliers;

DE RENOUVELER également le service d'arrosage extérieur pour le contrôle des insectes pour l'année 2027, au coût annuel de 495 $;

QUE les taxes applicables soient ajoutées, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-254

8 - ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL ET DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme chaque année, organiser une activité destinée aux enfants afin de souligner conjointement la fête de Noël et la Journée internationale de l'enfance;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit un budget de 4 000 $ pour les activités entourant la fête de Noël ainsi qu'un budget de 1 000 $ pour souligner la Journée internationale de l'enfance;

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir des cadeaux de Noël aux enfants inscrits à l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la tenue de l'activité le dimanche 6 décembre 2026, sous forme d'une activité de plein air;

D'AUTORISER l'embauche de l'entreprise Groupe Kloda Focus inc, pour la tenue d'une activité d'auto tamponneuses;

D'AUTORISER la coordonnatrice des loisirs à procéder à l'achat des cadeaux de Noël

Directrice générale

Mairesse

destinés aux enfants dûment inscrits à l'activité, ainsi qu'à effectuer les dépenses nécessaires à l'organisation de l'événement, dans le respect des budgets autorisés;

D'AUTORISER la distribution gratuite de collations, de café et de chocolat chaud lors de l'activité;

QUE les dépenses relatives à cette activité soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-255 **9 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE VERDISSEMENT D'HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite réaliser un projet de verdissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme de verdissement d'Hydro-Québec permet le financement des dépenses admissibles du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière prévoit un versement de 80 % à la suite de l'acceptation du projet et de 20 % à la suite de la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QUE le financement peut être combiné à d'autres sources d'aide financière, selon les modalités du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de son programme de verdissement;

D'AUTORISER la coordonnatrice des loisirs et la directrice générale à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière ainsi qu'à la reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-256 **10 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite offrir des emplois d'été permettant aux jeunes d'acquérir une expérience de travail enrichissante;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada 2027 offre une aide financière aux employeurs admissibles pour soutenir la création d'emplois d'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière trésorière à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la présentation et au suivi de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-257 **11 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) - VOLET DES IMPACTS LOCAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite réaliser le

Directrice générale

Mairesse

projet de modernisation et accessibilité du centre récréatif de Saint-Louis-de-Blandford: un milieu de vie inclusif, durable et rassembleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'amélioration d'une infrastructure destinée à l'usage et au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Volet des impacts locaux (VIL) offre une aide financière pour la construction ou l'amélioration d'infrastructures communautaires, de loisirs et récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 000 000 $, et que le cumul des aides gouvernementales peut atteindre 100 % des coûts admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt du projet «modernisation et accessibilité du centre récréatif de Saint-Louis-de-Blandford: un milieu de vie inclusif, durable et rassembleur» dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes – Volet des impacts locaux;

D'AUTORISER la coordonnatrice des loisirs ainsi que la directrice générale et greffière trésorière à présenter la demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire relativement à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 - VARIA

2026-10-258

12.1 - PROCLAMATION - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES- Du 4 au 10 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE la prévention des incendies est essentielle afin d'assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies vise à sensibiliser les citoyens à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford proclame la semaine du 4 au 10 octobre 2026 « Semaine de la prévention des incendies » et invite la population à profiter de cette occasion pour vérifier ses avertisseurs de fumée et revoir son plan d'évacuation.

2026-10-259

12.2 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CUISINE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la cuisine collective contribue à favoriser l'entraide, la participation citoyenne et l'accès à une alimentation saine au sein de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard, et résolu;

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accorde une contribution financière de 100$ afin de soutenir les activités de la cuisine collective pour l'année 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante invite les citoyens à la période de questions.

2026-10-260

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Directrice générale

Mairesse

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROUVÉ

Mélanie Allaire
Greffière

APPROUVÉ

Sylvie Salois
Mairesse suppléante

Je, Sylvie Salois, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Mairesse